



## DIRECTION GÉNÉRALE

---

Philippe COUTURIER

Tél 02 97 01 40 00  
Fax 02 97 01 43 21  
dg@ch-bretagne-atlantique.fr

**COLLECTIF DE SANTE DU PAYS DE  
PLOERMEL**  
59 A, Boulevard Laennec  
56800 PLOERMEL

Vannes, le 8 Février 2022

*Affaire suivie par : DG  
Service : DG  
Réf. PhC / SH / 2022-009*

### **OBJET : Votre courrier reçu le 1<sup>er</sup> Février 2022**

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre « Lettre ouverte aux autorités sanitaires sur la situation et l'évolution du Centre Hospitalier de Ploërmel », elle a retenu toute mon attention.

Par la présente, je tiens à vous confirmer un certain nombre d'éléments déjà évoqués avec vous.

Le Projet Médico-Soignant Partagé du Groupement, validé par l'ARS, a pour objectif le maintien et le développement de l'activité de chirurgie et de maternité sur le site de Ploërmel. Une médecine de spécialité est organisée autour d'un service de médecine polyvalente, renforcée médicalement par des médecins spécialistes (pneumologues, gastroentérologues, cardiologues, neurologues, diabétologues, rhumatologues, gériatres, pédiatres...) et d'une unité de surveillance continue portée par les réanimateurs de Vannes. De nouvelles activités ont été développées ces dernières années pour consolider l'offre de soins à Ploërmel : SSR, addictologie, endoveineux,...

Les effectifs nécessaires sont mis en place pour prendre en charge les patients dans un contexte de tension qui perdure sur l'ensemble des établissements de santé.

Le CH de Ploërmel peut recruter et recrute du personnel médical, pour autant, nous veillons à faire bénéficier le CH de Ploërmel de l'attractivité du CHBA. Dans les faits, cela permet à Ploërmel d'être moins en difficulté que les établissements voisins que sont Pontivy, ou Redon, notamment pour le service des urgences porté par une équipe territoriale. Ces recrutements sont anticipés. C'est ce qui a permis récemment de remplacer le départ en retraite d'un gynécologue obstétricien.

S'agissant des projets de restructuration, il est à noter que le CH de Ploërmel bénéficiera d'un appui de financement grâce au Ségur Investissement. Des échanges sont actuellement en cours avec l'Agence Régionale de Santé pour en déterminer l'objet et le montant. Ces arbitrages devraient être précisés dans les prochaines semaines, il s'agit là du principal enjeu d'avenir pour le CH de Ploërmel.

Le CH de Ploërmel est un établissement autonome qui dispose de son budget et de ses instances de fonctionnement : Comité Technique d'Etablissement, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail avec des représentants du personnel de Ploërmel, une Commission Médicale d'Etablissement, un Directoire et un Conseil de Surveillance. Ces instances fonctionnent, sont concertées, donnent des avis régulièrement. Elles sont informées de la situation matérielle et financière et de son évolution. De nombreuses concertations sont à l'œuvre visant à associer les professionnels à l'évolution des organisations et à la définition des objectifs de prise en charge des patients.

Seule la Direction est commune à 6 établissements du territoire ce qui facilite la cohérence des interventions, des actions sur le territoire et l'expression d'une solidarité d'établissements publics. Cette direction commune a ainsi permis la réalisation des travaux de restructuration de la stérilisation de Ploërmel indispensables pour soutenir l'activité chirurgicale.

S'agissant de l'adaptation capacitaire, pour la chirurgie, elle résulte du développement de l'ambulatorie, pour la médecine des travaux en cours, et d'une volonté de développement des consultations de médecine spécialisée qui font défaut sur le territoire en tenant compte des disponibilités actuelles dans les locaux.

Nous avons rencontré le Collectif Santé à plusieurs reprises et sommes disposés à le faire à nouveau si vous le souhaitez

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général  
Vannes-Auray, Ploërmel, Josselin,  
Belle-Ile, Malestroit et Quiberon

Philippe COUTURIER



Copies :

- M. P. LE DIFFON, Président du Conseil de Surveillance
- M. S. MULLIEZ, Directeur Général de l'ARS
- M. P. MOLAC, Député